



Lycée  
Jeanne d'Arc

académie  
Nancy-Metz



**IMPORTANT**

**Elections  
des représentants  
des Parents d'élèves  
au Conseil d'Administration**

**Année scolaire 2019-2020**



**Lycée Jeanne d'ARC**  
*Lycée Jeanne d'Arc*



Le Proviseur

à

Mesdames, Messieurs les Parents d'élèves

NANCY, le mercredi 21 août 2019

Madame, Monsieur,

Frédéric SCHWALM

Proviseur

Téléphone  
03.83.36.85.35

Télécopie  
03.83.36.85.30

Courriel

Vous voudrez bien trouver ci-après les documents relatifs à l'élection des Représentants des Parents d'élèves au Conseil d'Administration de l'établissement.

Ces élections auront lieu le :

**Samedi 12 octobre 2019 de 08 heures à 12 heures**  
**en salle Lucie RAVAIRE à la Loge.**

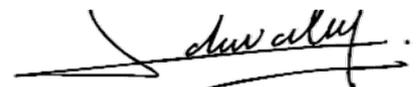
16, Rue Pierre Fourier  
54000  
NANCY

Il vous est également possible de **voter par correspondance** en suivant les indications qui figurent dans ce document.

Je me permets d'insister sur l'importance de ces élections, qui permettent aux parents de nos élèves d'être représentés au sein des instances de l'établissement.

Je vous remercie d'avance pour votre participation.

Le Proviseur,



Frédéric SCHWALM

L'élection aura lieu le :

**Samedi 12 Octobre 2019 de 08 heures à 12 heures**  
**Bureau de vote : Salle Lucie RAVAIRE**

- 1) Nature du scrutin (quelques points importants)
  - Scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste
  - Chaque liste de candidat comprend, classés dans un ordre préférentiel qui déterminera l'attribution des sièges, les noms et prénoms des candidats sans qu'il soit fait mention entre titulaires et suppléants.
  - Les listes comportent au plus un nombre de candidats égal au double des sièges à pourvoir.
  - Elles peuvent ne pas être complètes mais doivent comporter au moins deux noms
  - Les électeurs votent pour une liste, sans panachage ni radiation.
  - Chaque parent dont les coordonnées ont été indiquées au Lycée est électeur et éligible.
- 2) Modalités de vote
  - Vote direct : **samedi 12 octobre 2019, de 08 heures à 12 heures** – Salle Lucie RAVAIRE
  - Vote par correspondance : le matériel de vote sera remis aux élèves le vendredi 4 octobre 2019.
- 3) Nombre de sièges à pourvoir : 5
- 4) Calendrier des opérations

**Vendredi 20 septembre 2019** : Mise à disposition des listes électorales

**Lundi 30 septembre 2019** : Dépôt des déclarations de candidature signées par les candidats au secrétariat du Proviseur.

Affichage des listes de candidats.

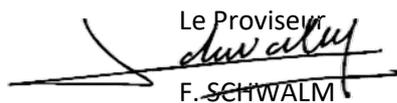
**Mercredi 2 octobre 2019 à partir de 12 heures** : Mise sous enveloppe.

**Vendredi 4 octobre 2019** : distribution du matériel de vote aux familles.

**Samedi 12 Octobre 2019** : Jour du scrutin ; les votes par correspondance doivent parvenir à Monsieur le Proviseur avant l'heure de clôture du scrutin (12 heures).

Ouverture du scrutin et dépouillement en présence de représentants désignés des listes.

**Jedi 17 octobre 2019** : Date limite de contestation des résultats

Le Proviseur  
  
F. SCHWALM

N.B. : Textes de références

décret n°2008-263 du 14 mars 2008 relatif aux dispositions réglementaires du Livre IV du Code de l'Education (Articles R421-14 à R421-36)

circulaire du 30 août 1985 modifiée.

note de service n° 2019-099 du 5 juillet 2019

## ELECTIONS DES DELEGUES DES PARENTS D'ELEVES

### AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Administration du Lycée auront lieu le :

**Samedi 12 octobre 2019 de 08 heures à 12 heures**

**Lieu : Salle Lucie RAVAIRE**

Les représentants des parents d'élèves sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Le dépouillement aura lieu dès la clôture du scrutin.

Au Lycée Jeanne d'ARC, les parents ont droit à 5 représentants au Conseil d'Administration.

Le panachage et la radiation ne sont pas autorisés.

Chacun des parents (ou la personne qui exerce l'autorité parentale) est électeur.

#### MODALITES DE VOTE

Vous pouvez voter :

- Soit le jour du scrutin en vous présentant au bureau de vote (muni d'une pièce d'identité)
- Soit par correspondance dès réception du matériel.

#### INSTRUCTIONS POUR LE VOTE PAR CORRESPONDANCE

- 1) Mettre le bulletin dans la petite enveloppe bleue jointe, sans aucune marque extérieure.
- 2) Placer celle-ci dans la seconde enveloppe adressée à :

**Monsieur Le Proviseur  
Lycée Jeanne d'ARC  
Elections au C.A  
16, Rue Pierre FOURIER  
54000 NANCY**

En indiquant au dos :

- **le nom de l'expéditeur avec sa signature obligatoire** pour valider le vote.
- Les nom, prénom et classe du ou des élève(s) concerné(s).

Ensuite vous pouvez :

- Soit envoyer votre pli affranchi
- Soit le faire parvenir (par votre enfant par exemple) **au secrétariat.**

Dans les deux cas, **le courrier doit parvenir avant le samedi 12 octobre 2019, à 12 heures,** heure de clôture du scrutin.

Je vous remercie de votre participation assidue à ces élections.